



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2014-68

05/02/2014

Date de mise en application : 05/02/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/02/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Basse-Normandie.

Il est fait appel à candidatures pour l'emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Basse-Normandie.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Michel MAGIMEL

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint

de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Basse-Normandie)

L'emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Basse-Normandie est déclaré susceptible d'être vacant.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

Cet emploi est classé en groupe IV au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret sus visé.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Jean Cezard, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Basse-Normandie (tél. : 02 31 24 97 08) ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae*, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter du 31 janvier 2014, date de l'avis publié au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention du Secrétaire général, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, 78 rue de Varenne - 75349 Paris Cedex 07 SP.